

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Primes d'assurance-maladie 2020

### **Une faible évolution des primes qui fait suite à un fort excédent payé par les Vaudois-es en 2018**

**Les primes évolueront peu l'année prochaine dans l'ensemble. Cette stabilité fait suite à une année 2018 au cours de laquelle l'excédent de primes dans la plupart des cantons a permis d'alimenter de manière considérable les réserves des assureurs. Les assuré-e-s du canton de Vaud y ont très largement contribué et la situation devrait se répéter en 2019. Le Département de la santé et de l'action sociale demande que ces surplus soient remboursés aux assuré-e-s.**

En 2020, la prime moyenne de l'assurance-maladie de base, tous modèles et franchises confondus, diminuera très légèrement dans le canton de Vaud : -0.3% par assuré-e, soit environ 1 franc de moins par mois. Cette quasi-stabilité s'observe aussi au niveau suisse, avec une augmentation moyenne de 0.2%.

Dans le canton de Vaud, la diminution reste modeste pour toutes les catégories d'âge : -3.2 francs en moyenne par mois pour les adultes, -0.80 franc pour les jeunes et +0.10 franc pour les enfants. En revanche, des différences notables sont constatées entre les assureurs. Par exemple, l'évolution des primes standards avec accident et une franchise minimum, proposées pour les adultes de la région 1, varie entre une hausse de 5.7% (Swica) et une baisse de 10% (Vivao Sympany et Kolping).

L'introduction d'un nouveau critère dans la compensation des risques explique en partie les différences de variation de primes pour les adultes. En effet, à partir du 1er janvier 2020, la compensation des risques entre assureurs sera affinée grâce à un critère supplémentaire, lié aux dépenses pour des médicaments contenant des principes actifs utilisés pour le traitement de pathologies chroniques et coûteuses (groupes de coûts pharmaceutiques – PCG). Ainsi, les assureurs avec les frais les plus modestes pour les médicaments, tels ceux pratiquant le tiers garant, contribueront davantage à la compensation des risques, avec pour conséquence une hausse de leurs primes. A terme, comme lors de chaque amélioration de la compensation de risques, l'écart de primes entre assureurs devrait se réduire.

En 2018, la plupart des assureurs ont sous-estimé l'effet des mesures d'économies décidées par la Confédération et les cantons, notamment la révision de la structure tarifaire TARMED. Dans le canton de Vaud, les primes 2018 ont été clairement trop élevées par rapport aux coûts des prestations, qui ont diminué dans le domaine ambulatoire, mais également dans le domaine stationnaire ou les établissements médico-sociaux.

Face au constat d'un excédent important de primes payées par les assuré-e-s vaudois-es en 2018, le Département de la santé et de l'action sociale a demandé à l'autorité de surveillance (l'Office fédéral de la santé publique), de veiller à ce que les assureurs concernés remboursent aux assuré-e-s le surplus payé. Le calcul a été réalisé et il en résulte que les assuré-e-s du canton de Vaud ont contribué pour plus de 150 millions de francs aux réserves nationales des assureurs. Certains d'entre eux ont déjà procédé à des remboursements en 2019, et d'autres prévoient de le faire en 2020.

A l'heure actuelle, tous les assureurs disposent de réserves nationales largement supérieures au minimum requis. Alors que le taux de solvabilité minimal exigé par la loi s'exprime par un taux de 100%, celui de l'ensemble des assureurs a atteint 203% le 1<sup>er</sup> janvier 2019, contre 186% il y a une année. Comptablement, l'excédent de réserves des assureurs – supérieur au minimum exigé – atteint désormais 4.8 milliards de francs.

Cet excédent est tel qu'il devrait permettre de modérer l'évolution des primes dans les années à venir.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 septembre 2019

## **RENSEIGNEMENTS**

DSAS, Rebecca Ruiz, Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale,  
[021 316 50 06](tel:0213165006)

DSAS, Fabrice Ghelfi, directeur général, Direction générale de la cohésion sociale,  
[021 316 51 45](tel:0213165145)

## **TÉLÉCHARGEMENTS**

[Primes\\_assurance\\_de\\_base\\_VD\\_2020\\_par\\_assureur.pdf](#)